



Doc. 13005

06 juillet 2012

Elever le statut de la formation professionnelle technique

Proposition de recommandation

déposée par M. Piotr WACH et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

La formation professionnelle technique est une étape clé dans l'accès à l'emploi. Aujourd'hui, cependant, le statut inférieur de la formation professionnelle technique n'incite pas les jeunes à choisir ce type d'enseignement. En outre, la faible qualité de la formation professionnelle a de graves répercussions sur la capacité des étudiants à trouver et à conserver un emploi et à prévenir le chômage futur. Des actions urgentes sont donc nécessaires pour résoudre les problèmes actuels tels que, notamment, des programmes d'études qui ne sont plus à jour ou inexistantes, et l'ancienneté ou l'absence de cadres nationaux de qualifications et de listes de spécialisations.

L'Assemblée parlementaire devrait examiner les changements de politiques qui aident à élever le statut de la formation professionnelle technique. Il peut s'agir, par exemple, de mesures visant à moderniser la formation pour les enseignants des programmes de formation professionnelle. Souvent, les représentants de l'industrie sont invités à fournir la formation, mais ils sont mal équipés en matière de méthodes d'enseignement et d'évaluation des compétences des élèves. Pour ce faire, une formation appropriée devrait être proposée afin d'améliorer la transmission des connaissances. Et réciproquement, pour ceux qui ont perdu le contact avec l'industrie, le placement dans des entreprises modernes et des possibilités de voyager dans des pays utilisant des technologies avancées pour échanger des pratiques sont fortement recommandés. Une autre mesure est la formation à l'entrepreneuriat dans le cadre de programmes de formation professionnelle.

Le Programme Pestalozzi du Conseil de l'Europe vise à promouvoir la formation professionnelle et le renforcement des capacités dans les domaines d'activité du Conseil de l'Europe, mais il n'y a aucun organisme équivalent ouvert aux 47 Etats membres du Conseil de l'Europe proposant des programmes modernes de formation et de renforcement des capacités pour les enseignants de formation professionnelle au niveau paneuropéen. Le Comité des Ministres pourrait proposer des mesures visant à améliorer ce programme par la création d'un chapitre sur les politiques de formation professionnelle.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

WACH Piotr, Pologne, PPE/DC
BARDINA PAU Josep Anton, Andorre, ADLE
BRASSEUR Anne, Luxembourg, ADLE
ÇAVUŞOĞLU Mevlüt, Turquie, GDE
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
CONNARTY Michael, Royaume-Uni, SOC
CORSINI Paolo, Italie, SOC
COSTA NEVES Carlos, Portugal, PPE/DC
DERVOZ Ismeta, Bosnie-Herzégovine, PPE/DC
DİŞLİ Şaban, Turquie, PPE/DC
FRANKEN Hans, Pays-Bas, PPE/DC
FUSU Corina, République de Moldova, ADLE
GAJDŮŠKOVÁ Alena, République tchèque, SOC
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC
MAKHMUTOV Anvar, Fédération de Russie, GDE
MARLAND-MILITELLO Muriel, France, PPE/DC
POSTANJYAN Zaruhi, Arménie, PPE/DC
SANNEN Ludo, Belgique, SOC
SCHÄDLER Leander, Liechtenstein, PPE/DC
SCHNEIDER-SCHNEITER Elisabeth, Suisse, PPE/DC
SZÉL Bernadett, Hongrie, SOC

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe
GDE: Groupe démocrate européen
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste